



Etat des lieux du traitement des lisiers de porcs en France



Un bilan des stations de traitement de lisier de porcs en Bretagne est réalisé par l'UGPVB¹ biannuellement, grâce aux groupements de producteurs de porcs. Ces données, mises à jour en mai 2003, ont été complétées par l'ITP par l'intermédiaire des constructeurs pour l'ensemble de la France.

Au total 18 constructeurs/procédés de traitement ont été enquêtés. Nous avons retenu les 5 catégories suivantes :

- **Biologique par boue activée** : Bio-Armor Environnement, Dénitral, Porfilise, Technolyse, Val'épuration...
- **Compostage** : Isater, Natural
- **Autres biologiques** : Biodesys, Eurobiosor, Lagunage, Méthanisation
- **Physico-chimique** : AVDA, Balcopure, MAE, Smelox
- **Pré-traitement physique** : Agrifiltre, Agri-protech, Ecoliz

A retenir

Cet état des lieux montre l'effort de la filière porcine pour la résorption des excédents azotés. A l'avenir, il est probable que les élevages auront davantage recours au traitement (semi)collectif ou aux unités mobiles.

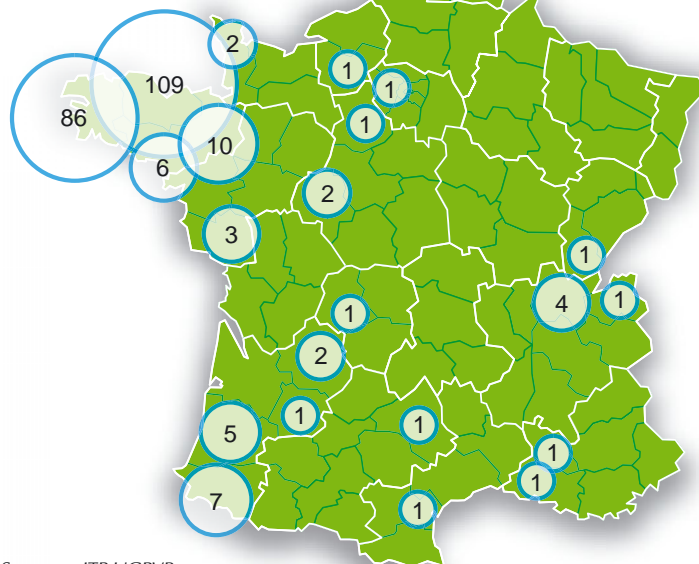
Répartition géographique des unités de traitement

Le nombre de stations de traitement de lisier de porcs ainsi comptabilisé s'élève à plus de 246 unités en fonctionnement en mai 2003 en France. Ce chiffre sous-estime probablement la réalité, compte tenu des difficultés pour répertorier les unités de méthanisation et de lagunage. Ce dernier procédé, dont on recense quelques unités dans l'Ain, est certainement plus répandu hors grand Ouest. Il convient également de préciser que certains procédés pilotes présents à seulement 1 ou 2 unités n'ont pas été répertoriés.

Remarque : La somme des stations de traitement de chaque département diffère de la valeur régionale compte tenu d'une unité mobile intervenant sur plusieurs départements.

Les stations de traitement se situent essentiellement en Bretagne (209 unités), notamment dans les Côtes d'Armor (109 unités) puis dans le Finistère (86 unités) ; l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan n'ont respectivement que 10 et 6 unités de traitement. Cette répartition s'explique notamment par la typologie des exploitations et par la contrainte des seuils d'obli-

Estimation ITP
246 unités de traitement en France



Sources : ITP-UGPVB

Figure 1 : Localisation des unités de traitement du lisier de porcs en France en fonctionnement en mai 2003

gation de traitement en zones d'excédent structurel, lesquelles concernent en Bretagne 104 cantons sur 187. Ainsi, le nombre de stations de traitement en Bretagne va en augmentant, avec 77 nouvelles stations en un an, entre mai 2002 et mai 2003.

Pascal LEVASSEUR
Nolwenn LEMAIRE¹

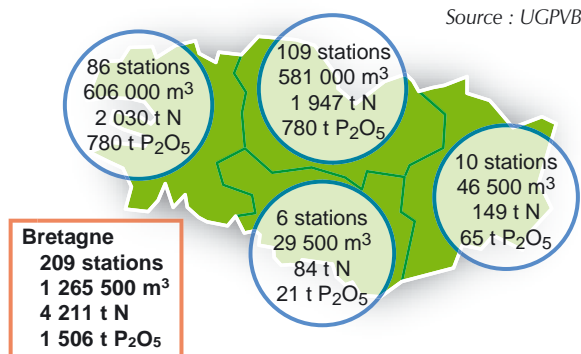


Figure 2 : Répartition des stations et des volumes de traitement en Bretagne

Actuellement, le traitement des lisiers est principalement individuel.

Par ailleurs, il peut être noté que dans les départements des Landes (40) et Pyrénées Atlantiques (64), 8 unités de traitement biologique par boues activées ont été identifiées (essentiellement Bio-Armor et Val'épure), ainsi que 2 unités de méthanisation et 2 unités de traitement Biodesys.

Répartition par procédé en France

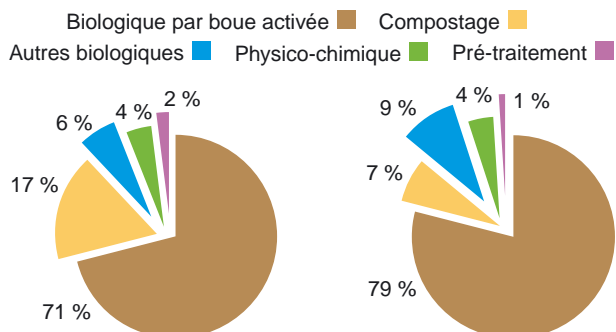


Figure 3 : Unités de traitement

Figure 4 : Volumes traités

Sources : ITP-UGPVB

Le traitement biologique par boue activée est majoritaire avec 71 % des unités en fonctionnement.

En terme de résorption des excédents, les 209 stations bretonnes traitent annuellement un peu moins de 1 300 000 m³ de lisier pour un abattement de 4 200 t d'azote, soit une moyenne par élevage de 6 000 m³ de lisier environ pour 20 t d'azote. Ces moyennes couvrent en réalité de grandes disparités tant inter qu'intra-procédé de traitement. Ainsi, pour le traitement biologique par boue activée, les volumes traités varient de 2 000

à plus de 20 000 m³/an. Des excédents très inférieurs sont parfois traités, de l'ordre de 500 m³/an, principalement par compostage ou par des unités mobiles.

Actuellement, le traitement des lisiers est principalement individuel : 191 sur 209 unités bretonnes, les 18 unités restantes concernent essentiellement des GIE regroupant 2 à 4 élevages. Le traitement semi-collectif ou mobile, regroupant moins de 10 élevages, sera sans doute amené à se développer pour des économies d'échelle, compte tenu de la conjoncture actuellement très défavorable d'une part, de la baisse des seuils d'obligation de traitement touchant des élevages de dimension modeste, d'autre part. En revanche, les projets collectifs regroupant plus de 20 élevages semblent difficiles à concrétiser, notamment pour des raisons d'acceptabilité sociale.

Répartition des unités et des volumes par procédé

La figure 3 montre que le traitement biologique par boue activée est très largement majoritaire dans les procédés de traitement, avec 71 % des unités en fonctionnement en France. 17 % des unités ont recours au compostage des lisiers, puis viennent les autres biologiques (6 %), les physico-chimiques (4 %) et les pré-traitements physiques (2 %). La dominance du traitement biologique par boue activée montre l'adaptation de ce procédé à la diversité des contraintes auxquelles sont confrontés les élevages de porcs : rusticité du matériel, temps de main-d'œuvre, coût, niveau d'excédent tant sur l'azote

que le phosphore (Levasseur et al., Techniporc 2003).

La répartition sur la Bretagne (chiffres non présentés) indique un nombre d'unité légèrement supérieur en compostage (19 vs 17 %) au détriment des autres traitements biologiques (2 vs 6 % pour la France). En effet, le compostage est fortement représenté dans cette région, en particulier dans le Finistère, alors que les unités de méthanisation et de lagunage sont surtout présentes hors grand ouest où il y a peu de problèmes de résorption d'azote et de phosphore.

Le traitement biologique par boue activée traite davantage de lisier que la moyenne des procédés, 79 % des volumes (figure 4) alors qu'elle représente 7 unités sur 10. La différence s'effectue notamment au détriment du compostage, plus adapté à des excédents faibles à moyens (500 à 6 000 m³/an). Ce dernier représente 7 % des volumes de lisier traité, pour 17 % des unités en fonctionnement.

Conclusion

Ces résultats montrent bien l'effort de la filière porcine pour la résorption des excédents azotés. Compte tenu de la conjoncture particulièrement défavorable, il semble encore difficile d'estimer le nombre d'unités de traitement qui seront mises en service dans les années à venir. Toutefois, il existe un potentiel national de 400 à 500 autres stations compte tenu des projets à des stades divers d'autorisation ou de réalisation. Il semble aussi probable que les élevages auront davantage recours à l'avenir, au traitement (semi)collectif ou aux unités mobiles. ■

Contact :

pascal.levasseur@itp.asso.fr